

4^E RENCONTRE 2023-2024 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Jeudi 15 fév. 2024 9h00 à 12h50	En ligne (Plateforme Teams)	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de décision)	SIÈGE (ORGANISATION, S'IL Y A LIEU)
	Martin Béland Véronique Brochu (jusqu'à 11h) Marie Brousseau Steve Cadorette Dave Chouinard Jonathan Grandmont Jean-Claude Marcoux Yvon Marcoux Hugo Matte Pablo M. Rousseau Geneviève Paré Martin Paulette (arrivée à 9h30) Daniel Racine	Détenteur d'un PRAU (CGFA) Organisme de bassin versant (COBARIC) Acéricultrice UA 035-71 (Appalaches) Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) BGA, volume résineux (Matériaux Blanchet) BGA, volume feuillu (Domtar) Chasseurs et pêcheurs (FédéCP) Acériculteur UA 035-71 (Beauce) Détenteur de certificat forestier (Gestion Forap) MRC (MRC de Lotbinière) MRC (MRC de L'Islet) Conseil régional de l'environnement (CRECA) MRC (MRC de Montmagny)
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de décision)	EXPERTISE
	Mathieu Béland (arrivée à 9h45) Amélie Denoncourt Daniel Gagnon Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne Lucie Tessier (jusqu'à 12h08)	Personne-ressource en environnement (Nature Qc) Coordonnatrice de la TGIRT (MRC de Montmagny) Personne-ressource en acériculture MRNF, Ingénieur forestier (UG) MRNF, Chef d'unité de gestion (UG) MRNF, Représentante TGIRT (DGFo)
	INVITÉS	
	Christian Bédard (jusqu'à 12h25) Martin Cloutier (jusqu'à 10h35) Philippe Marcotte (jusqu'à 10h18) Alexandre Trottier-Deschênes (jusqu'à 10h18)	MRNF, ingénieur forestier (DGFo) MRNF, ingénieur forestier (DGFo) MRNF, ingénieur forestier (BFEC) MRNF, ingénieur forestier (BFEC)

PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS / PERSONNES RESSOURCES	SIÈGE / EXPERTISE
	Gilles Paquet Nicolas Pinceloup Mathieu Turcotte	ZEC (ZEC Jaro) Personne-ressource de la Nation W8banaki Parcs régionaux (MRC des Etchemins)

ÉLÉMENTS IMPORTANTS		SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
01	Mot de bienvenue, tour de table et activité brise-glace	9 h 00 – 9 h 12
<p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués, aux personnes-ressources et aux personnes invitées. Elle rappelle les consignes pour le bon fonctionnement d'une rencontre en ligne.</p> <p>Tous se présentent tour à tour, et répondent à la question « Quel métier vouliez-vous faire lorsque vous étiez enfant ? ».</p>		
02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	9 h 12 – 9 h 14
<p>Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant (voir la Présentation TGIRT 2024_02_15):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mot de bienvenue, tour de table et activité brise-glace 2) Lecture et adoption de l'ODJ 3) Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre 4) Suivi des actions découlant de la dernière rencontre 5) Présentation-formation sur le calcul de possibilité forestière et période de questions 6) Présentation sur l'état de situation de la TBE en C-A 7) État de situation concernant le dossier acéricole 8) Adoption de la vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches 9) Appui à la proposition de PAC sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D 10) Modification au calendrier des rencontres de la TGIRT 11) Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC 12) Demande de l'AF2R pour être observateur à la TGIRT 13) Points d'information : <ol style="list-style-type: none"> a) Rappel de la consultation sur l'ajout d'un chemin b) Projet de l'ULaval dans la Seigneurie de Lotbinière c) Comité de travail sur les norpruns (abordé au point 4) d) Projets d'aires protégées e) Assemblée des partenaires en juin f) Formations LiDAR par le CERFO g) Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt (ajout) 14) Sondage de satisfaction 15) Fin de la rencontre 		

DEC_2024-02-15_01

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre**9 h 14 – 9 h 15**

La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 7 décembre 2023 a été transmise aux membres par courrier électronique le 6 février, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

Mme Véronique Brochu propose l'approbation du compte-rendu, M. Dave Chouinard appuie.

DEC_2024-02-15_02

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre**9 h 15 – 9 h 20**

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Point 5, page 4, concernant les références au sujet du Nerprun bourdaine : Mme Amélie Denoncourt a fait parvenir les liens vers les guides et les vidéos sur le Nerprun bourdaine par courriel le 8 janvier.
 - Point 7, pages 5 et 6, concernant les initiatives à mettre en place au sujet des nerpruns : Mme Amélie Denoncourt explique qu'une rencontre, rassemblant plusieurs intervenants du milieu forestier de Chaudière-Appalaches, a été organisée en décembre par l'AMVAP. L'objectif était de discuter de la mise sur pied d'un comité permettant de coordonner les interventions de sensibilisation, de concertation, de lutte et de suivi aux nerpruns. Il a été convenu que ce comité devrait être un sous-comité du CLEEECA (Comité de lutte aux espèces envahissantes de Chaudière-Appalaches). Mme Véronique Brochu ajoute qu'une rencontre du CLEEECA aura lieu en mars. Mme Amélie Denoncourt réitère qu'elle pourra participer aux démarches pour transmettre les informations à la TGIRT.
 - Point 17a, page 12, concernant le chemin d'hiver en consultation pour la PRANA 2023-2024 : M. Jason Lamontagne mentionne qu'il n'a reçu qu'un seul commentaire, pour que le tracé du chemin passe le plus possible en bordure du peuplement, puisque celui-ci aurait un potentiel acéricole.
-

05 Présentation-formation sur le calcul de possibilité forestière et période de questions 9 h 20 – 10 h 18

M. Philippe Marcotte, Chef du Service du Calcul et des Analyses de l'Est au Bureau du forestier en chef (BFEC), fait une présentation afin d'outiller les membres de la TGIRT avec des notions de base au sujet de la possibilité forestière en prévision du prochain exercice de calcul de la possibilité forestière pour l'UA 121-71

(voir la [Présentation PMarcotte Processus CPF2028 2024_02_15](#)).

Il souligne d'abord que M. Alexandre Trottier-Deschênes sera l'ingénieur forestier responsable du calcul pour l'UA 121-71.

M. Marcotte poursuit en présentant les mandats du FEC :

- Déterminer les possibilités forestières pour la forêt publique (les agences font le calcul en forêt privée) ;
- Éclairer les décideurs ;
- Informer la population sur l'état des forêts.

Il précise que le BFEC fait partie du MRNF pour une question administrative, mais qu'il a carte blanche pour exercer ses mandats de façon indépendante.

M. Marcotte explique ce qu'est un calcul de possibilité forestière (CPF ; diapos 6-7) avant d'expliquer qu'un nouveau CPF complet est prévu pour 2028, comme de nouvelles données forestières sont disponibles et qu'il y a eu de multiples fusions d'unités d'aménagement. Il s'agit du premier calcul complet depuis 2013 (diapo 10).

M. Marcotte rappelle deux décisions qui étaient applicables dès 2023 :

- Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières, car elles n'étaient pas souvent récoltées, et cela mettait une pression ailleurs sur le territoire. Les BGA peuvent encore faire de la coupe partielle dans les lisières boisées riveraines cependant ;
- Toutes les érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles sont désormais exclues des possibilités forestières. Les volumes qui en sortent sont en surplus.

M. Marcotte termine en présentant les échéanciers et les grandes étapes à franchir avant la détermination des possibilités forestières 2028-2033 à l'automne 2026. Le résumé est présenté à la diapo 20.

Il sera possible d'interagir avec le BFEC lors de ces étapes :

- Identification des préoccupations : en cours ; il est possible de faire parvenir des préoccupations de niveau stratégique et quantifiable en passant par la direction régionale du MRNF (M. Martin Cloutier et M. Jason Lamontagne) (diapos 17-18)
- Intégration de la stratégie régionale : à l'automne 2024-hiver 2025 ;
- Revue préliminaire : à l'hiver 2026 ; les résultats préliminaires seront alors présentés et il sera possible pour les intervenants externes au MRNF de bonifier l'exercice.

Faire parvenir les préoccupations à la direction régionale (Tous ; hiver 2024)

Les membres de la TGIRT posent des questions à M. Marcotte et il en ressort ces principales informations :

- Il est question de la surestimation de la possibilité feuillue dénotée par les acteurs du milieu depuis de nombreuses années. On précise qu'il s'agit d'un problème de non-disponibilité du feuillu sur le terrain, qui force les BGA à disperser les secteurs de récolte pour tenter d'aller chercher les attributions feuillues. M. Marcotte en prend note pour que ce soit validé au début du processus ;
 - Sur la même problématique, d'autres soulignent que lors des coupes partielles dans les peuplements mixtes, les directives opérationnelles priorisent la récolte des résineux, ce qui ne permet pas souvent de récolter les feuillus. M. Marcotte explique que dans le calcul précédent, les hypothèses utilisées prévoyaient un taux de récolte en fonction de la proportion des essences, ce qui ne correspond pas à la réalité terrain. Des ajustements seront faits aux hypothèses pour le prochain calcul ;
 - Il est ensuite question du principe de précaution que certains membres de la TGIRT voudraient appliquer pour tenir compte de l'incertitude associée aux changements climatiques. M. Marcotte mentionne que le BFEC réalise des travaux sur les changements climatiques et les perturbations naturelles pour mieux prendre le tout en considération. À partir de cela, le BFEC réalise le meilleur calcul possible basé sur la science. Il existe toutefois une différence entre le calcul réalisé par le BFEC et la détermination des possibilités forestières qui est faite par le Forestier en chef. Des facteurs de précaution supplémentaire, qui seraient de nature administrative, pourraient être demandés par la TGIRT au moment de la revue préliminaire (hiver 2026), avant que le Forestier en chef ne fasse la détermination des possibilités forestières ;
 - Toujours sur la question du principe de précaution, M. Marcotte précise que le calcul se base sur le scénario de croissance moyen, pas sur le plus optimiste ou le plus pessimiste ;
 - Le calibrage du calcul de possibilité forestière se fera sur les données d'inventaire du 5^e décennal, pas en fonction des données terrain ;
 - Les données sur les cours d'eau utilisées pour le CPF seront issues des données LiDAR, ce qui permettra de palier en partie à la problématique des cours d'eau permanents qui étaient identifiés comme intermittents de façon erronée. Un plus grand nombre de cours d'eau permanents devrait ainsi être considéré, ce qui augmentera la quantité de lisières boisées riveraines qui ne contribueront pas aux possibilités forestières ;
 - Pour aller dans le même sens que la décision de retirer les lisières boisées riveraines des superficies considérées pour le CPF, il est proposé par certains membres du secteur récréotouristique de retirer les bandes de protection des sentiers des superficies considérées pour le CPF. Cela permettrait d'enlever de la pression de récolte, sans empêcher la récolte partielle dans les bandes de protection ;
-

-
- Des analyses de sensibilité (pour voir quels pourraient être les impacts de miser sur la qualité du bois ou sur les plus de dm³/tige par exemple) pourraient être réalisées lors de l'intégration de la stratégie régionale à l'automne 2024-hiver 2025. Mais comme les possibilités forestières préliminaires ne seront connues qu'à l'étape de la revue préliminaire (hiver 2026), il est difficile pour les acteurs de se positionner sur un pourcentage de diminution de la possibilité forestière sans savoir à quoi correspond cette possibilité forestière. M. Marcotte mentionne qu'il a été envisagé de proposer différents scénarios à l'étape de la revue préliminaire, pour répondre à cette problématique ;
 - Les modèles de croissance des peuplements, développés par des chercheurs, ont été mis à jour grâce au réseau de placettes permanentes. Ces modèles ont toutefois leurs limites, car ils sont calibrés par groupe de stations et non par région, et qu'ils ne tiennent pas compte des notions de qualité du bois ;
 - Pour ce qui est des potentiels acéricoles à prioriser (PAP) et des potentiels acéricoles à moyen terme (PAMP), ils ne sont pas soustraits du CPF ; seuls les peuplements d'érablière en exploitation le sont. Un scénario de coupe de jardinage acérico-forestier est prévu pour les PAP et les PAMP dans le cadre du CPF.

06 Présentation sur l'état de situation de la TBE en Chaudière-Appalaches 10 h 18 – 10 h 35

M. Christian Bédard, ingénieur forestier à la DGFo du MRNF, présente l'état de situation concernant l'épidémie de TBE en Chaudière-Appalaches suite à la saison 2023 (voir la [Présentation CBédard TBE R012 2024 02 15](#)).

M. Bédard explique que nous sommes au stade épidémique, mais sans mortalité, ce qui nous permet d'avoir accès à plus d'outils (diapo 2).

Il présente ensuite la défoliation annuelle (diapo 3) et cumulative (diapo 4) observée de 2020 à 2023. Il mentionne qu'une défoliation grave ne veut pas nécessairement dire « mortalité » ; 4-5 années de défoliation grave sont nécessaires avant que de la mortalité survienne.

M. Bédard poursuit en expliquant que la prévision des populations pour l'année 2024 s'est fait en prélevant des branches à l'automne 2023 (diapo 5).

Pour ce qui est de l'arrosage, il y en a eu un peu en 2022, un peu plus en 2023. Les peuplements ciblés pour l'arrosage sont ceux qui pourraient être récoltés sous peu, ou ceux dans lesquels il y a eu des investissements sylvicoles (ex : plantations). Dans tous les cas, il est nécessaire que les actions prises en forêt publique soient cohérentes avec celles prises en forêt privée.

Les membres de la TGIRT posent des questions et voici les principales informations qui en ressortent :

- Il serait surprenant qu'il n'y ait pas du tout de mortalité. Mais des pauses et des progressions lentes permettent parfois aux arbres affectés de reprendre de la vigueur ;
-

-
- La progression est difficile à prévoir, comme plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. En Chaudière-Appalaches, l'épidémie progresse à contre-vent (d'est en ouest) et il y a beaucoup de peuplements mixtes, ce qui fait que nous sommes plus en prévention qu'en réaction ;
 - Pour l'instant, il n'est pas nécessaire d'augmenter la récolte et d'aller au-delà des attributions. Il est possible de travailler à l'intérieur des droits forestiers consentis.
-

07 État de situation concernant le dossier acéricole**10 h 45 – 10 h 56**

M. Sylvain Lamontagne informe les membres de l'état d'avancement de différents sous-dossiers en lien avec le grand dossier acéricole (voir la [Présentation SLamontagne État situation dossier acéricole 2024 02 15](#)).

M. Lamontagne commence par présenter les commentaires reçus pour les superficies d'intérêts pour l'acériculture (SIA) de Chaudière-Appalaches dans le cadre de la consultation publique provinciale qui a eu lieu du 30 octobre au 14 décembre dernier. Les SIA concernés par les commentaires sont conservés, et de l'harmonisation avec le sentier de quad sera prévu dans le cas du SIA S23-035-025. Le rapport de consultation publique final est à venir.

M. Lamontagne rappelle que, dans le cadre de la consultation de la TGIRT sur les SIA en septembre dernier, il avait été décidé d'attendre les commentaires du secteur Faune du MELCCFP concernant les SIA dans l'aire de confinement du cerf de Virginie (ACCV) de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL). Suite à l'avis du secteur Faune, il a été décidé de retirer les SIA qui se trouvaient dans l'ACCV de la FSL. Pour l'instant, il n'y a pas de position gouvernementale provinciale concernant les activités acéricoles dans les ACCV ; les décisions se prennent à la pièce, ravage par ravage.

Pour ce qui est des prochaines étapes, M. Lamontagne mentionne que les acériculteurs recevront une lettre des PPAQ pour confirmer les contingents obtenus. Le MRNF enverra aux acériculteurs des consignes concernant la délimitation et les inventaires des érablières, pour que les acériculteurs puissent ensuite confirmer au MRNF le nombre d'entailles qu'ils utiliseront.

M. Lamontagne termine en mentionnant que le Guide ministériel sur l'aménagement des érablières n'a pas encore été rendu disponible suite aux modifications qui avaient été demandées.

08 Adoption de la vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches**10 h 56 – 11 h 18**

Mme Amélie Denoncourt souhaite que les membres de la TGIRT adoptent officiellement la vision commune qui a été élaborée dans la dernière année pour assurer une cohérence dans les réflexions, les actions et les décisions des membres de la TGIRT

Mme Amélie Denoncourt relit l'énoncé de vision ainsi que le texte explicatif proposé.

Pour le paragraphe explicatif sur la « maximisation de la valeur écologique, sociale et économique », un membre de la TGIRT avait fait une autre proposition avant la rencontre, en spécifiant l'acériculture comme exemple de retombées économiques. Les membres discutent et conviennent d'éviter les énumérations trop précises afin de ne pas mettre l'emphase sur une ressource ou une autre, et afin de ne pas risquer d'oublier une ressource dans l'énumération.

Dans le paragraphe explicatif sur la « considération des divers intérêts », il est proposé d'ajouter « habitats » comme le volet faunique n'était pas couvert par les autres éléments d'explication.

M. Daniel Racine propose la version originale en ajoutant « habitats », M. Jonathan Grandmont seconde.

DEC_2024-02-15_03

Les membres de la TGIRT adoptent l'énoncé de vision commune et le texte explicatif pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches.

Mme Amélie Denoncourt conclut ainsi : « L'exercice était sans aucun doute plus important que le résultat ».

[\(Vision commune forêt publique Chaudière-Appalaches adoptée\)](#)

09 Appui à la proposition de PAC sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D 11 h 18 – 11 h 43

Mme Amélie Denoncourt rappelle les éléments d'information qu'elle a présenté à la dernière rencontre, puis présente les sections de la proposition de PAC qui ont été précisées (voir la [Proposition de projet PAC Outils Visualisation 3D Planification](#)).

Elle poursuit en présentant des exemples de ce qui peut être fait avec des outils de visualisation 3D basés sur ArcGIS Online ([voir l'exemple](#)) et Unreal Engine ([voir l'exemple](#)).

Les principaux éléments à retenir des questions des membres sont :

- Ça n'a pas été testé ailleurs, nous serions les premiers, car la technologie qui sera utilisée (dans le cas de Unreal Engine) est nouvelle et permet d'automatiser la création des images sans devoir passer par un programmeur à chaque fois, une fois l'outil développé ;
 - L'avantage que nous avons au Québec, c'est la disponibilité et la gratuité des données géomatiques. Les outils à développer utiliseront entre autres les données LiDAR ;
 - Certains questionnent la mise en application et les retombées réelles vs les investissements nécessaires pour le développement des outils ;
 - D'autres mentionnent que ces outils permettraient de pallier le manque de contexte et d'historique dans les PAFIO en 2D ; que l'harmonisation des chantiers est facilitée par l'utilisation de photos avant et après traitement et que ces outils permettraient donc d'aller plus loin ; que ces outils pourraient être utiles au-delà des périodes de consultation, lors de la planification par exemple, ou dans d'autres contextes que ceux forestiers.
-

Elle termine en demandant aux membres de la TGIRT s'ils appuient la proposition de PAC.

M. Steve Cadorette propose, M. Hugo Matte seconde :

DEC_2024-02-15_04

Les membres de la TGIRT appuient la proposition de projet d'acquisition de connaissances sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier opérationnels de Chaudière-Appalaches.

10 Modification au calendrier des rencontres de la TGIRT

11 h 43 – 11 h 48

Mme Amélie Denoncourt explique qu'elle aimerait mieux répartir les rencontres dans une année et mieux tenir compte des contraintes des membres de la TGIRT. Elle propose une nouvelle répartition des rencontres dans l'année.

Les principaux éléments qui ressortent de la discussion sont :

- Retarder la rencontre de février et devancer celle de juin viendraient empiéter sur la haute saison acéricole ;
- La PRAN, habituellement présentée à la rencontre de juin, pourrait difficilement être prête plus tôt (elle est souvent officiellement autorisée quelques jours après la rencontre à la TGIRT d'ailleurs) ;
- Devancer la rencontre de décembre à la fin novembre ne cause pas de problème aux membres de la TGIRT.

DEC_2024-02-15_05

Les membres de la TGIRT s'entendent pour que les dates des rencontres de la TGIRT soient sélectionnées dans ces périodes :

- Début juin
- Début septembre
- Fin novembre
- Mi-Février

11 Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC

11 h 48 – 11 h 55

Mme Amélie Denoncourt présente le document qui résumait les objectifs annuels pour la TGIRT 2023-2024 et élabore sur chacun de ceux qui n'ont pas été abordés pendant la rencontre, puis poursuit avec le suivi des autres comités de travail et des PAC en cours.

Comité de travail sur les enjeux de cohabitation des usages en milieu structuré et ententes d'harmonisation

Le comité de travail devait se réunir le 1^{er} février, mais la rencontre a été reportée, comme les membres du comité n'avaient pas progressé dans l'élaboration de leur entente d'harmonisation respective.

Comité de travail sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches

Mme Amélie Denoncourt rappelle le mandat et la composition qui avaient été choisis par la TGIRT à la dernière rencontre. Elle explique qu'elle a élaboré une proposition de plan de travail pour ce comité et qu'elle souhaite maintenant réaliser une revue de littérature sur les critères et les procédures de priorisation de chemins. Une fois que ce sera fait, elle pourra convoquer les membres du comité de travail pour une première rencontre. Elle demande aux membres de la TGIRT s'ils souhaitent être consultés à chaque étape (détermination des critères et de la procédure de priorisation, détermination des critères et de la procédure de caractérisation de la qualité des chemins prioritaires).

Les membres de la TGIRT discutent :

- Certains croient que la TGIRT devrait être informée à chacune des étapes, alors que d'autres soutiennent que le processus pourrait en être allongé et alourdi ;
- Il est donc proposé d'informer les membres de la TGIRT par courriel entre les rencontres de la TGIRT au besoin, pour ne pas ralentir le comité de travail.

Changements climatiques et composition forestière

Mme Amélie Denoncourt mentionne qu'il n'y a rien de nouveau à ce sujet.

Comité sur la Stratégie de production de bois (comité forestier)

Mme Amélie Denoncourt rappelle qu'un calcul de possibilité forestière (CPF) est à venir pour l'UA 121-71 et que le Bureau du Forestier en Chef (BFEC) se prépare donc à monter son modèle pour le calcul.

Le 1^{er} février dernier, le comité SPB a été réuni afin de travailler sur une liste des enjeux régionaux (de niveau stratégique) à fournir au BFEC pour qu'il puisse structurer son modèle de calcul.

Projets d'acquisition de connaissances

- PAC sur la mise à jour des FHVC et du cadre de suivi : il y a encore du travail à faire dans la prochaine année (mise à jour des FHVC, concertation avec les membres de la TGIRT, production des rapports, etc.) ;
- PAC sur le Nerprun bourdaine dans la Seigneurie de Lotbinière : le rapport est à venir ;
- PAC sur les peuplements matures, de types écologiques rares, en Chaudière-Appalaches : le rapport est à venir.

12 Demande de l'AF2R pour être observateur à la TGIRT**12 h 12 – 12 h 29**

Mme Amélie Denoncourt explique qu'elle a reçu une demande de la part de l'Association forestière des deux rives (AF2R) qui souhaiterait être observateur aux rencontres de la TGIRT.

Elle ajoute que l'AF2R a pour mission de « contribuer par ses actions en éducation, conservation et verdissement à la gestion durable des arbres et des forêts pour le maintien de la biodiversité et le bien-être de nos collectivités. »

En participant aux rencontres de la TGIRT comme observateur, l'AF2R souhaite donc se tenir aux faits des enjeux régionaux, mieux cerner les besoins en matière d'éducation forestière sur le territoire, et garder un lien avec les acteurs du milieu forestier.

Les membres de la TGIRT discutent :

- Certains trouvent qu'il est pertinent qu'un organisme en éducation forestière soit observateur dans les rencontres de la TGIRT ;
- D'autres préfèrent que les rencontres continuent de se dérouler à huis-clos, et ne pas créer de précédent en permettant à un organisme d'être observateur pour plusieurs rencontres.

Il est proposé que Mme Amélie Denoncourt recontacte l'AF2R pour mieux cerner les besoins et voir s'il n'y a pas une autre façon d'alimenter l'AF2R en contenu qu'en permettant qu'il y ait un observateur pour plus d'une rencontre.

Contactez l'AF2R pour trouver des alternatives (Amélie Denoncourt, printemps 2024)

13 Points d'information**11 h 55 – 12 h 12****a) Rappel de la consultation sur l'ajout d'un chemin**

M. Jason Lamontagne rappelle que le MRNF consulte les membres de la TGIRT pour l'ajout d'un chemin à la PRAN 2024-2025, dans le coin de Tourville. Il s'agirait d'un chemin permanent, construit pour éviter de traverser le Tronçon Monk avec des sentiers de débardage. Le tronçon Monk est un sentier de motoneige en hiver et de VTT en été et les usagers y circulent de jour comme de nuit ; une signalisation accrue ne serait donc pas suffisante selon le MTQ. Le chemin construit permettrait d'accéder à un chantier du BMMB mis aux enchères en 2024-2025 ; l'acheteur aura 2 ans par la suite pour réaliser la récolte. Les membres de la TGIRT ont jusqu'au 23 février pour émettre des commentaires.

b) Projet de l'ULaval dans la Seigneurie de Lotbinière

M. Mathieu Béland informe les membres de la TGIRT que M. Jérôme Cimon-Morin, professeur à l'Université Laval, élabore des projets de recherche dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL), qu'il réaliserait avec ses étudiants gradués. Les projets viseraient à évaluer à quoi pourrait ressembler une Aire protégée d'utilisation durable (APUD) dans la FSL et quel genre de sylviculture pourrait y être fait, par exemple.

c) ~~Comité de travail sur les nerpruns~~

Sujet abordé au point 4 de la rencontre

d) Projets d'aires protégées

Mme Lucie Tessier transmet les informations suivantes sur les projets d'aires protégées :

- Forêt de la Seigneurie de Lotbinière : tel que paru dans les médias, la mise en réserve est faite ;
- Massif du Sud : il y a une volonté de mettre en place un comité dirigé par le MELCCFP pour y faire une réflexion sur les protections à mettre sur ce territoire, notamment. Ça n'a pas encore été fait.
- Notre-Dame-du-Rosaire : le projet en est toujours au même point, il n'y a pas d'annonce de mise en réserve pour l'instant.

Mme Amélie Denoncourt ajoute quelques informations concernant les exercices de concertation réalisés par le CRECA pour les projets d'aires protégées du Massif du Sud et du Lac Talon. Les documents présentant des secteurs d'intérêt commentés pour le Massif du Sud et pour le Lac Talon ont été déposés au MELCCFP. Le contenu des documents a été approuvés par les acteurs concernés avant l'envoi. Pas de nouvelle pour l'instant.

e) Assemblée des partenaires en juin

Mme Amélie Denoncourt explique qu'elle souhaite tenir l'Assemblée des partenaires de la TGIRT en juin, en ligne. Cette assemblée est l'équivalent de l'AGA de la TGIRT ; on y présentera le bilan des travaux de la TGIRT et on procédera à l'élection des délégués. Tous les partenaires seront invités et devront désigner un représentant par organisation. La proposition de tenir cette assemblée le mardi 18 juin, de 13h à 15h, est retenue par les membres de la TGIRT.

f) Formations LiDAR par le CERFO

Mme Amélie Denoncourt explique que des formations en ligne sont offertes gratuitement par le CERFO, pour favoriser l'utilisation des données LiDAR et de ses produits dérivés. Deux des huit formations seraient d'intérêt pour les membres de la TGIRT : Initiation au LiDAR et Cartes thématiques (initiation à Forêt ouverte, la carte interactive du gouvernement qui donne accès aux données géomatiques). Elle encourage les membres de la TGIRT à suivre ces formations en allant sur le site internet : <https://operationlidar.ca/formation/>.

g) Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

Mme Lucie Tessier explique que le MRNF a lancé une grande démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt, du 13 février au 12 avril 2024.

Il est possible de se prononcer individuellement, en ligne sur le site internet [Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt - Consultation Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/demarche-reflexion-avenir-forêt), sur l'un ou plusieurs des thèmes suivants :

- Aménagement durable et productivité des forêts
- Approvisionnement en bois
- Conciliation des usages
- Développement économique et retombées régionales

Des tables de réflexion ont aussi été organisées dans les régions et certains partenaires du milieu ont été invités à ces journées de discussion. Il y aura une seule table de réflexion pour les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, le 29 février.

14 Sondage de satisfaction**12 h 45 – 12 h 52**

Mme Amélie Denoncourt explique qu'elle produira dans les prochains mois le rapport annuel 2023-2024 pour la TGIRT et souhaite donc recueillir les avis des membres de la TGIRT concernant le bilan qu'ils font de la dernière année, ainsi que des suggestions pour la prochaine année.

Elle invite les membres à remplir le sondage, comportant un plus grand nombre de questions cette fois-ci, afin d'évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre du jour, tout en faisant le bilan de l'année 2023-2024.

Comme le sondage peut nécessiter plus de réflexion cette fois-ci, les membres peuvent le compléter en utilisant la version électronique (lien envoyé par courriel) d'ici le 15 mars 2024.

Remplir le sondage annuel (Tous, 15 mars)

15 Fin de la rencontre**12 h 52**

La rencontre se termine à 12 h 52.

COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 15 MAI 2024 PAR :**Amélie Denoncourt, ing. f.**

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches


COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 6 JUIN 2024